

**SE FORMER
PRÈS DE CHEZ
MOI, C'EST
COMPLIQUÉ.**

PAS AVEC NOUS

le cnam
NOS FORMATIONS FONT VOTRE AVENIR

Un Cnam à moins d'une demi-heure* de chez vous

* Dans 90% de votre région

le cnam

Licence professionnelle - LP1070A

Guide-conférencier

(Code Rome G1201)

Publics visés

Cette formation s'adresse aux porteurs d'un projet professionnel en lien avec la valorisation touristique et culturelle et aux guides touristiques ou médiateurs culturels souhaitant consolider leur formation et obtenir la carte professionnelle de guide-conférencier.

Prérequis et conditions d'accès

La licence est ouverte aux :

- titulaires d'un diplôme national de niveau bac+2 (BTS tourisme ou communication, diplôme de niveau bac+2 en langues, littérature, histoire de l'art, histoire, etc.) ;
- personnes justifiant d'un niveau de formation bac+2 reconnu par la validation des études supérieures en rapport avec le diplôme (VES) ;

La sélection des candidatures limitées à 30 par promotion se fait sur dossier et entretien. L'évaluation de la candidature de la part du jury porte sur :

- l'adéquation des compétences et des connaissances du candidat avec les prérequis nécessaires ;
- l'adéquation et la capacité argumentative du projet professionnel du candidat avec les objectifs de la licence ;
- la connaissance d'une langue étrangère autre que le français (niveau minimal requis équivalant au B2 du cadre européen commun de référence pour les langues).

À Paris, le dossier de candidature peut être téléchargé sur territoires.cnam.fr et doit être envoyé complété et accompagné des pièces justificatives au plus tard le 1^{er} juillet 2022.

Le métier de guide-conférencier

Le guide-conférencier rend accessible aux visiteurs français et étrangers les différents types de patrimoines (naturels, historiques, culturels, artistiques, scientifiques). Par le biais de ses connaissances spécifiques et sa maîtrise des techniques de communication, il sait les présenter et les mettre en valeur. En France, seul le guide-conférencier détenteur de la carte professionnelle est autorisé à conduire des visites commentées dans l'ensemble des lieux à accès réglementé, tels les musées et monuments historiques.

Le guide-conférencier exerce son activité le plus souvent en qualité de travailleur indépendant (quel que soit son statut) et travaille par le biais de vacations ou contrats auprès de nombreuses structures (agences réceptives, tour-opérateurs, offices de tourisme, syndicats d'initiative).

Depuis le décret de 2011 et les arrêtés de 2011, 2012 et 2016, le contexte économique a profondément évolué, avec l'apparition, notamment, de plateformes numériques de commercialisation de visites guidées, et une volonté de la part des pouvoirs publics d'ouvrir le métier à des profils entrepreneuriaux.

Compétences professionnelles et connaissances visées

La licence professionnelle Guide-conférencier a pour finalité de former à 4 compétences principales que chaque élève diplômé devra être capable de mettre en œuvre au terme du programme de formation :

- **production d'une prestation de tourisme culturel** : être capable d'analyser le marché et la concurrence concernant les activités de guidage et de médiation des patrimoines sur le territoire et de créer un ou plusieurs produits de visite touristique (méthodologie, travail de scénario, identification des arrêts, etc.) en mettant en valeur et en promouvant les patrimoines ;
- **définition et mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation pour développer son marché** : réaliser son projet professionnel en choisissant le statut juridique le plus pertinent, développer une stratégie marketing et vendre ses prestations ;
- **définition d'une stratégie de communication** : mettre en valeur l'offre de prestations, communiquer par l'ensemble des canaux d'information (média, partenaires, blog, réseaux sociaux), bâtir un discours et l'exprimer aux publics, en français et dans au moins une autre langue étrangère (niveau C1), régionale ou des signes ;
- **animation d'une visite guidée** : accueillir, accompagner et guider les visiteurs nationaux et internationaux lors de la réalisation des activités tout en s'adaptant aux profils des publics (enfants, personnes âgées, etc.)

Tarifs

- Individuel en package : 4000 €
- Financé en tiers-payeurs : 6000 €
- Tarif redoublement : 650 €

Date limite d'inscription

1^{er} juillet 2022

Modalités et temporalité de la formation

- Les cours se déroulent d'octobre à avril.
- 35h par semaine, du lundi au vendredi, une semaine sur deux
- Enseignement en présentiel
- Contrôle continu, examen final et réalisation d'un projet tuteuré et d'un mémoire professionnel
- Moyenne générale supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement
- Moyenne générale supérieure à 10/20 au mémoire professionnel et au projet tuteuré
- La formation se valide en un an, mais un aménagement est possible pour une validation en deux ans.

Projet tuteuré, stage et mémoire

La composante projet de la licence est au cœur de cette formation. L'objectif est de pouvoir outiller les personnes en formation afin qu'elles puissent :

- mettre en œuvre une méthodologie de recherche documentaire pour valoriser et transmettre des contenus culturels ;
- identifier des publics cibles, adapter et mettre à jour les contenus d'un projet culturel ;
- utiliser les outils numériques de référence ;
- caractériser et valoriser son identité, ses compétences, sa ou ses spécialités et son projet professionnel ;
- situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives ;
- répondre à des responsabilités vis-à-vis d'un projet professionnel, travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie.

La mise en place d'une étude (via le projet tuteuré) ainsi que l'écriture d'un mémoire professionnel représentent un investissement personnel important de la part des auditeurs et auditeurs. Dans ce contexte, chacun est accompagné tout au long de ce cheminement par un tuteur de stage issu du monde professionnel et/ou académique.

Validation du diplôme

La validation de la licence professionnelle est prononcée par un jury au vu de l'évaluation de chacune des unités d'enseignement et d'un mémoire rédigé à l'issue de la formation qui fait l'objet d'une soutenance orale. La validation s'effectue à partir des éléments suivants, lesquels permettront la délivrance du diplôme : moyenne générale supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement ; moyenne générale supérieure à 10/20 au mémoire professionnel et au projet tuteuré ; certification en langue anglaise datant de moins de deux ans.

Lieu, dates et horaires de la formation

- Début des cours en formation continue : octobre 2022
- Modalité de déroulement des cours : présentiel

Dossier de candidature

L'admission en licence se fait sur dossier. Celui-ci doit comporter les éléments suivants :

- photocopie du plus haut diplôme obtenu permettant la candidature ;
- photocopie d'une pièce d'identité officielle ;
- photo d'identité ;
- curriculum vitae ;
- lettre de motivation dans laquelle le candidat peut apporter des informations complémentaires par rapport à son parcours, expliciter les motivations de ce choix de formation et indiquer le projet d'études et/ou professionnel sur lequel il souhaite travailler.

Ce dossier doit être adressé par courriel à **Pascale Tousse** (encadré contact) avant le 1^{er} juillet 2022.

Si le dossier est accepté par la commission pédagogique, le candidat est convoqué à un entretien au Cnam de Paris. Le candidat reçu sera enfin orienté vers le service concerné afin de donner suite au processus d'inscription.

Programme de la licence professionnelle	Crédits
Socio-économie du tourisme culturel et gestion de l'activité professionnelle USEC65	6
Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines USEC20	10
Arts, sciences et patrimoines USEC21	12
Démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel USEC22	6
Langue étrangère, régionale ou langue des signes (niveau C1) USEC1J	6
Expérience et projet	
Expérience professionnelle UAEC08	8
Projet tuteuré UAEC09	12

le cnam

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Aider les auditeurs en situation de handicap :
handi.cnam.fr

territoires.cnam.fr

Contact

01 40 27 23 31

licences.tourisme@lecnam.net